

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le lundi quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube.

*Date de convocation :*

Mardi 8 décembre  
2020

*Affichage :*

Du vendredi 18  
décembre 2020 au  
jeudi 18 février 2021

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Présents :** Mesdames, Messieurs BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

**Procurations de vote et mandataires :** Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHÉO Aude, Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à M.HAURET Pascal, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, Mme MÉTAYER Chrystèle, ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à Mme JUBAULT-CHAUSSE

M.Damien GÉZÉQUEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 8 décembre 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**87-2020 - Communication. Tarifs des insertions publicitaires dans l'AMI, journal municipal, pour l'année 2021.**

**Vu** l'avis du bureau municipal du 5 octobre 2020,

**Vu** l'avis de la commission « Communication et numérique » du 10 décembre 2020,

Des encarts publicitaires sont proposés en couleur, sur des pages insérées par cahiers dans le journal d'informations municipales AMI, aux formats 1/8ème ou 1/4 de page.

La présence d'insertions publicitaires dans le journal municipal étant également une manière de soutenir l'activité économique et commerciale, la priorité sera donnée aux annonceurs dont le siège social est situé sur la commune.

Depuis le passage à une distribution raisonnée de l'Ami en 2015 (distribution au format papier uniquement dans les boîtes aux lettres munies d'un autocollant), le journal est actuellement distribué à environ à 2430 exemplaires.

Les tarifs ayant été augmentés pour l'année 2018 (+2%) et 2020 (+2%) et les dépenses prévisionnelles d'impression restant identiques, il est proposé aux membres du Conseil municipal de maintenir les tarifs pour l'année 2021.

1°) Insertions publicitaires à l'année (parution dans les 11 numéros au même format, du 1er janvier au 31 décembre 2020)

Publicité à l'année (11 n°)	Annoncesur TF		Annoncesur extérieur	
	1/4 page	1/8 page	1/4 page	1/8 page
2020	333 €	219 €	569 €	381 €
2021	333 €	219 €	569 €	381 €

2°) Insertions publicitaires au numéro : possibles uniquement pour les annonceurs thoréfoléens, en couleur au format 1/8ème ou 1/4 de page, sous réserve d'accord par le comité de rédaction et en fonction de la place disponible.

Publicité au n°	Annoncesur TF	
	1/4 page	1/8 page
2020	84 €	57 €
2021	84 €	57 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal approuvent les tarifs des insertions publicitaires susvisés dans l'AMI pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

